

# L'actu régionale

L'IFAPE, association varoise de formation permanente, fait l'objet d'une enquête judiciaire. Des centaines de milliers d'euros ont-ils été gérés par une trésorière fantôme ?

## Ça chauffe à Six-Fours !

Sur la toile et jusque dans les couloirs de la mairie de Six-Fours-les-plages, son nom suscite quelques murmures... Convoquée par les Prud'hommes le 9 octobre, l'association varoise "Initiative formation appui pédagogie emploi" (IFAPE) se trouve également au centre d'une enquête judiciaire en cours d'instruction au pénal. Une affaire pour le moins polémique, d'autant que son budget brasse des dizaines de subventions publiques et avoisine 1,4 million d'euros (1).

Le litige éclate en juin 2005 au beau milieu d'une séance du conseil municipal de Six-Fours. "On allait procéder à un vote sur une subvention allouée à l'IFAPE. Comme le maire [Jean-Sébastien Vialatte, UMP] en était le président, il est sorti. Mais Marion Cabanne, une des adjoints, n'a pas bougé... Or elle était trésorière de la structure", raconte Eric Tamburi, élu UDF d'opposition. Surprise ! "Mme Cabanne ne savait pas qu'elle était trésorière" ! Ni une ni deux, le reste de "l'opposition" récupère l'imbroglie. "Mme Marion Nicolay-Cabanne, adjointe au maire pour la jeunesse, a publiquement reconnu qu'elle n'avait pas signé le document, daté du 20/12/2001, que lui présentait M. Eric Tamburi, conseiller municipal d'opposition, et affirmait qu'elle n'avait d'ailleurs jamais signé aucun document comme trésorière", accuse l'élu d'extrême droite, Thierry Senelle (FN) dans un courrier du 4 juillet 2005 adressé au procureur de Toulon. Au tribunal de grande instance, il n'y a pas de doute : "En principe, ce genre d'affaire est envoyé à la brigade financière, précise

le procureur Pierre Cazenave. Quand je reçois ce type de dénonciations, j'ordonne une enquête".

Marion Cabanne préfère "garder le silence à cause de l'enquête en cours". D'autres ont toutefois moins de réserve. Laure Antoine, une ancienne employée de l'IFAPE lance, elle aussi, des accusations contre son ex-employeur. "En 2005, j'ai porté plainte au pénal pour harcèlement moral et pour utilisation de mon nom à mon insu pendant quatre ans (entre 1997 et 2001), mais aussi aux prud'hommes pour licenciement abusif" déclare-t-elle. Pendant cette période, l'association aurait usurpé son identité pour la faire passer pour la trésorière de l'association. "C'est vrai que j'avais été trésorière, assure la plaignante. Mais je ne pouvais plus continuer puisque j'ai été embauchée en 1997" (2). Viennent s'ajouter deux autres plaintes pour harcèlement moral, émanant de deux anciens salariés de l'IFAPE. "La juge d'instruction a regroupé nos trois affaires" signale Laure Antoine. Aussi graves soient-elles, ces accusations semblent tout juste "fatiguer" le directeur et fondateur de l'IFAPE. "Pour moi, c'est une orchestration", conclut Jean-Yves Perrette. Ces histoires de fausses trésorières ? Un léger oubli semble-t-il. "Comme Mme Antoine était trésorière avant, pendant un laps de temps, environ un an, on n'a pas fait le changement en préfecture", concède le dirigeant. Pour l'affaire Cabanne, le chef botte en touche : "Elle a porté plainte contre X d'après ce que j'ai compris". En attendant les résultats de l'enquête judiciaire, difficile de comprendre le fonctionnement de l'IFAPE



et surtout la confiance que lui accordent ses partenaires financiers...

### Silence on tourne !

L'IFAPE aurait-elle des vertus à la Coperfield ? Sur son site web, elle se décrit comme étant "une association de loi 1901 qui a été créée en 1991 (sous le nom d'APP) à l'initiative de M. Jean-Yves Perrette". Or le journal officiel ne mentionne sa date de création qu'en février 1997, que ce soit sous le nom d'APP ou d'IFAPE (2) ! Malgré ce début un peu obscur, l'IFAPE parvient à se hisser au rang d'ERIC (espace régional internet citoyen), de Cyberbase et d'APP (atelier de pédagogie personnalisée)... Et bénéficie ainsi des financements liés à ces labels. Fonds européens, subventions de collectivités territoriales, convention avec l'ANPE, ses partenariats ne manquent pas. L'IFAPE apparaît comme un acteur incontournable du paysage ouest varois. Pour preuve : ses quelques 40 salariés, ses sept plateformes informatiques, ses pôles emploi et formation, ainsi que son réseau d'accompagnement scolaire.

Comment un tel succès pourrait-il cacher des zones d'ombre ? Le ton serein, Jean-Yves Perrette parle aisément aux journalistes (3). Autour de lui, en revanche, le silence règne. Le député-maire Jean-Sébastien Vialatte, vice-président de l'IFAPE, "ne souhaite pas répondre au sujet de cette affaire", lâche un de ses collaborateurs. Impossible d'en savoir plus sur les

motivations qui l'ont conduit à abandonner la présidence de l'organisme en 2005. Il avait pourtant occupé ce siège pendant près de 10 ans !

Bref, circulez ! On tourne la page ! Au conseil régional, idem. Sur demande de Joël Canapa, vice-président délégué à la solidarité, "l'inspection générale des services a diligenté une enquête sur cette association", note seulement son assistante. Mais l'élu communiste "n'a pas de commentaire particulier à apporter". Malgré le mutisme ambiant, les chuchotements vont bon train, si bien que "le président Grosso [de l'IFAPE] a porté plainte contre X pour usage illégal de fichiers et volonté délibérée de nuire" révèle J.-Y. Perrette, suite à l'envoi d'un "mail anonyme adressé aux partenaires de l'association" (5).

Pourquoi tant d'animosité ? Le site de l'IFAPE arbore pourtant sur sa page d'accueil, le logo de "l'attestation qualité de la commande publique de formation" Etat-Région. Un gage de compétence, s'il en faut. Reste que son nom ne figure pas encore dans la liste des organismes agréés par l'autorité de référence. "C'est en cours de validation car l'organisme a rempli les critères techniques du référentiel", indique la chargée mission du GIP espace compétence Paca. Quant à remplir les conditions nécessaires pour conserver la confiance des tutelles politiques, c'est une autre histoire...

Adèle Monlairjhi